

Questions orales

● (1500)

LES AFFAIRES INDIENNES

LES LISTES DES MEMBRES DES BANDES—LE CONTRÔLE DES TRANSFERTS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et découle d'un sujet de préoccupation dont m'a fait part le chef de la réserve de Sandy Lake, soit la plus grande des 51 réserves dans ma circonscription.

À l'heure actuelle, le gouvernement oblige les bandes indiennes, qui ont décidé d'assumer la responsabilité de leur liste, de tenir deux listes, l'une pour le ministère et l'autre pour les Indiens qui sont membres en vertu du code de la bande. La question que je voudrais poser au ministre est la suivante: puisque, selon toute apparence, le ministère n'a rien prévu pour s'assurer que les transferts seront effectivement inscrits, comment se fait-il que le ministère qui se plaint constamment de manquer d'argent et prétend ne pas être en mesure de fournir de terres supplémentaires—ni suffisamment d'argent en vertu du projet de loi C-31 sur la réintégration des Indiens—peut éviter de payer deux fois pour la même chose, s'il n'existe pas de mécanisme pour rayer de la liste le nom de la personne transférée qui quitte une bande donnée?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des modalités du système régissant la tenue des listes de membres dont la responsabilité a été confiée aux administrations des bandes, ce dont nous parle le député. Je vais me renseigner là-dessus.

Il incombe toutefois aux bandes de tenir leurs listes à jour quand elles demandent à assumer cette responsabilité. Le député me pose une question au sujet du maintien d'une liste double, pour laquelle je n'ai pas de réponse pour l'instant. Je vais d'abord me renseigner et ensuite je lui répondrai.

LES POURPARLERS SUR L'AUTONOMIE POLITIQUE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au ministre, qui n'ignore sans doute pas que les journaux parlent aujourd'hui des sentiments de frustration exprimés par le chef national George Erasmus à l'égard du peu de progrès accompli dans le dossier de l'autonomie politique.

Le ministre peut-il nous dire quand le gouvernement entend reprendre les pourparlers au sujet de l'autonomie politique? En ce qui concerne plus particulièrement des questions comme le maintien d'une liste double, peut-il assurer à la Chambre que ces pourparlers porteront sur une véritable autonomie politique et pas seulement sur la délégation de pouvoirs administratifs?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de l'autonomie politique, nous avons eu des discussions avec des représentants de groupes autochtones en vue de reprendre sérieusement les pourparlers. Malheureusement,

l'Assemblée des Premières Nations a été le seul groupe autochtone à rejeter un plan voulant que nous sondions de concert avec les provinces les possibilités d'une reprise légitime et sérieuse de ces pourparlers.

Si le député a la moindre influence sur M. Erasmus, maintenant que les élections sont terminées, aurait-il l'obligeance de lui demander de bien vouloir emboîter le pas sur les autres groupes autochtones? Finissons-en avec cette affaire.

M. le Président: Nous avons tout juste le temps d'entendre une dernière question. La parole est au député de London-Est pour une seule question.

* * *

LA PORNOGRAPHIE

LE PROJET DE LOI C-54—ON DEMANDE L'ÉTUDE EN 2^E LECTURE

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le ministre n'ignore pas que la très grande majorité des gens sont en faveur de son projet de loi C-54 sur la pornographie. Il semble bien pourtant que cette mesure se soit enlisée à l'étape de la première lecture.

Quand la deuxième lecture de ce projet de loi est-elle prévue pour que nous puissions le renvoyer au comité et permettre ainsi aux Canadiens de se faire entendre?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie beaucoup l'intérêt que porte le député à cette question fort importante. Il semble bien, malheureusement, que l'opposition ne veuille pas renvoyer cette mesure au comité, car elle continue de faire de l'obstruction systématique.

Quand nous voulons interdire l'exploitation sexuelle des enfants et la dégradation des femmes, je crois que les Canadiens sont d'accord avec le député, qu'ils se disent: «Remercions le Ciel d'avoir un député comme celui de London-Est, qui s'est efforcé de faire avancer ce dossier».

Des voix: Bravo!

M. le Président: Compte tenu des circonstances, je ne mettrai qu'une seule question au député de Windsor-Ouest.

* * *

LES DÉPUTÉS

LE STATUT DU DÉPUTÉ DE ROSEDALE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, après cette réponse, j'étais tenté de demander au leader adjoint du gouvernement à la Chambre quand il avait fait l'appel du projet de loi C-54 pour la dernière fois. Nous ne pouvons pas faire d'obstruction systématique au sujet d'un projet de loi que le gouvernement ne veut même pas essayer de présenter à la Chambre.

Des voix: Bravo!